

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE**  
**MIRAMAS**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019**

*La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE.**- Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, Il est 19 heures, nous allons commencer la séance du Conseil municipal.

Je salue la présence de Madame Brigitte CONTÉ, qui est nouvelle conseillère municipale, et de Madame Nathalie ARZIAL qui nous a envoyé un courrier pour nous informer qu'elle n'était pas inscrite au groupe Rassemblement National et qu'elle rejoignait la Droite républicaine aux côtés de Monsieur Marc THOMAS, je le précise.

Nous allons commencer par l'appel et je vais donc céder la parole à Madame Géraldine BUTI.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du conseil municipal.*

---

**Étaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL,  
Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOIX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL,  
Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI,  
Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Daniel HIGLI, Jean-Luc SANCHE,  
Brigitte CONTÉ, Olivier JULIEN, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI,  
Jérémy PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO,  
Cécile DUMAS (à partir de 19 heures 10 après le vote de la délibération n° 03-2019 avant le vote de la délibération n° 04-2019), Marilyne KERAUDY, Marc THOMAS, Annie SERVIER,  
Nathalie ARZIAL

**Étaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Gérald GUILLEMONT par Frédéric VIGOUROUX

Jerry GRUAT par Christian PEYRO

Monique TRINQUET par Anne-Marie CHAYOT

Catherine FOURMENT par Martine ARFI

**Était absente excusée : Madame**

Cécile DUMAS (jusqu'à 19 heures 10 après le vote de la délibération n° 03-2019 avant le vote de la délibération n° 04-2019)

*Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

---

**ADÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur le MAIRE.**- Comme Secrétaire de séance, je vous propose la candidature de Madame Anne-Marie CHAYOT .

*En l'absence de remarque, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Marilyne KERAUDY »

+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**B/RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
19 DÉCEMBRE 2018**

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Marilyn KERAUDY »  
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

**/INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 01 – DÉCÈS DE MADAME MIREILLE MIZOULE ET DE MONSIEUR PASCAL BEAULIEU, ET DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES RODRIGUEZ CONSEILLERS MUNICIPAUX - INSTALLATION DE LEURS SUCESSEURS**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

**Monsieur le MAIRE.**- Mesdames et Messieurs, bien sûr, je ne peux commencer mon propos d'ouverture du Conseil municipal sans indiquer que des personnes sont montées au Conseil municipal – nous les avons saluées –, mais je voudrais quand même, tous ensemble, que nous ayons une pensée particulière pour Madame Mireille MIZOULE et pour Monsieur Pascal BEAULIEU qui sont tous les deux décédés. Suite à la démission de Monsieur Jacques RODRIGUEZ dans l'ordre de la liste, c'est donc Madame Brigitte CONTÉ qui est montée.

Je voudrais, au nom de tous, que nous observions une minute de souvenir à leur attention.

*Une minute de recueillement est observée en la mémoire de Madame Mireille MIZOULE et de Monsieur Pascal BEAULIEU.*

**Monsieur le MAIRE.**- Je vous remercie tous.

## C/DÉLIBÉRATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### N° 02 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- C'est donc dans la suite du tableau que nous avons Madame Fernande REYNAUD.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### VOTE

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » +1 « Madame Marilyne KERAUDY »  
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### N° 03 - CONSEIL DE L'ÉCOLE MATERNELLE LES MOLIÈRES : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

**Monsieur le MAIRE.**- Je dois demander à chaque groupe de faire part d'une candidature pour représenter la Commune au sein du Conseil d'école de l'école maternelle des Molières.

Le groupe « Pour Miramas » propose Madame Brigitte CONTÉ. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, nous passons donc au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

(1 « Madame Marilyne KERAUDY »)

**N° 04 - APPROBATION DE LA CRÉATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À  
VOCATION UNIQUE « CENTRE HOSPITALIER DU PAYS SALONNAIS »**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

**Monsieur le MAIRE.**- Mes chers collègues, je vous ai parlé de ce dossier avec Madame Fernande REYNAUD il y a déjà plusieurs années. Il s'agit pour la ville de Miramas d'accompagner un projet absolument déterminant dans la restructuration de l'hôpital de Salon-de-Provence. La Ville dépend de la zone de santé de Salon-de-Provence et son hôpital de rattachement est celui de Salon-de-Provence. L'hôpital de Salon-de-Provence est assez ancien, dans des bâtiments qui ne sont plus adaptés. Le Conseil d'administration du centre hospitalier a pensé, il y a de nombreuses années – cela avait commencé, je crois, du temps de Monsieur Michel TONON –, à la reconstruction de ce centre sur un nouveau terrain.

*Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 19 heures 10.*

**Monsieur le MAIRE.**- J'avais indiqué que la ville de Miramas, avec d'autres communes, souhaitait participer à la reconstruction de ce projet. En conséquence, et malgré le fait qu'au moment de la création de la Métropole on nous ait imposé de dissoudre tous les SIVOM (Syndicats Intercommunaux à Vocations Multiples), SIVU (Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique) et autres, le Préfet de Région – je l'en remercie – a accepté lors d'une rencontre que j'avais eue avec le Maire de Salon-de-Provence et le Maire de Berre-l'Étang, la création d'un SIVU qui va nous permettre d'acheter – Enfin ! – le terrain sur lequel nous allons pouvoir proposer à l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi qu'aux collectivités territoriales, de financer la construction d'un nouveau centre hospitalier public de Salon-de-Provence.

La parcelle a été arrêtée. Les communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Berre-l'Étang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Grans, Lamanon, Mallemort, Miramas, Péligssane, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues se sont associées dans ce SIVU dont vous avez les statuts pour permettre l'achat de ce terrain, à raison de 10 € par habitant.

Chaque commune aura, dans ces statuts, 1 voix permettant de siéger au sein de ce syndicat intercommunal à titre gracieux, bien sûr, et dans l'attente de la décision de l'ARS sur la construction. Pour ceux qui étaient là au début de notre mandat, je vous rappelle que les représentants des salariés de l'hôpital étaient venus présenter au Conseil municipal le projet de reconstruction.

En fait, je vous propose, pour permettre cette reconstruction, d'y participer, ceci d'autant plus que le terrain qui a été arrêté est un terrain qui se trouve plus proche de nous que celui de l'actuel hôpital. Il se trouve plus proche de la route de Miramas à Salon-de-Provence. Selon nos pompiers, nous gagnons facilement entre 10 et 15 minutes, ce qui est énorme quand il s'agit de sauver des vies.

Je vous propose bien sûr de participer à projet que j'ai particulièrement suivi avec le Maire de Salon-de-Provence. C'est un dossier qui est vraiment intéressant parce que toutes les communes indiquent à l'État la nécessité de la reconstruction de cet hôpital, de sa rénovation entière, qui permettra évidemment un meilleur accueil et une meilleure vie à l'intérieur, pour le personnel et pour les patients.

Nous avons besoin d'un hôpital fort, d'un hôpital qui soit vraiment moderne. La Ville se devait, me semble-t-il, de participer à l'achat de ce terrain pour le remettre, ensuite, gratuitement, à l'hôpital afin de construire cet hôpital. L'hôpital sera plus que celui du Pays salonais, mais nous proposerons qu'ils disent « Pays salonais et miramasséen » - Pourquoi pas ? – puisque cela va jusqu'à nous. Cela permettra de proposer à l'État, dans un dossier qui s'appelle le COPERMO (Comité de la Performance et de la Modernisation de l'Offre de soins hospitaliers), la mise en place d'un projet médical, d'un projet hospitalier et financier. Bien sûr, nous solliciterons le Conseil Départemental, la Région, la Métropole et l'État.

Voilà un dossier qui prend tournure. Je crois que nous sommes l'une des premières communes à voter – nous ne sommes pas la seule, mais l'une des premières – pour la création de ce SIVU.

Oui, Madame DUMAS.

**Madame Cécile DUMAS.** - Sur la démarche de ce SIVU qui est quelque chose de nouveau, j'entends bien la nécessité de reconstruire l'hôpital, et notre volonté de participer. C'est un choix. En principe, comment cela se passe-t-il ? Est-ce l'État qui achète un terrain ou possède un terrain sur lequel il construit l'hôpital ?

**Monsieur le MAIRE.**- Pas forcément. Il y a plusieurs cas de figure pour les hôpitaux. Il y a des hôpitaux qui ont leur propre terrain, des hôpitaux qui sont sur des terrains communaux, des hôpitaux qui sont sur des terrains d'État. Il y a toutes sortes de formes. Comment dire ? La forme n'est pas unique.

**Madame Cécile DUMAS.**- D'accord.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est pour cela que si nous raisonnons en termes de santé publique, nous avons intérêt à conserver un hôpital très proche de nous ou plus proche de nous pour l'ensemble des populations miramasséennes. Quand il s'agit de partir aux urgences ou de réagir vite, il vaut mieux que l'on se fasse soigner à l'hôpital de Salon-de-Provence qu'ailleurs.

**Madame Cécile DUMAS.**- Bien sûr, mais vous comprenez le sens de ma question. Est-ce parce qu'aujourd'hui l'État se désinvestit du champ de son action ou est-ce parce que, de tout temps, il y a eu des montages comme celui-là ?

**Monsieur le MAIRE.**- Il y a des montages, mais cela fait longtemps, Madame, que l'État se désinvestit un peu partout, sur beaucoup de sujets.

**Madame Cécile DUMAS.**- On en est bien conscient.

**Monsieur le MAIRE.**- Il n'empêche qu'il y a des sujets sur lesquels, de mon point de vue, il ne faut pas attendre que l'État achète un terrain. Sinon vous attendrez pendant 1 000 ans l'arrivée de l'hôpital. Là, par contre, nous décidons d'aller beaucoup plus vite, de prendre en charge cette partie pour favoriser le projet au niveau national parce qu'il y a beaucoup d'hôpitaux, en France, qui souhaiteraient être reconstruits. Il s'agit donc de placer celui de Salon-de-Provence comme une urgence manifeste.

Oui, Monsieur THOMAS.

**Monsieur Marc THOMAS.**- Bonsoir. Nous ne sommes pas contre la construction, mais il y a quand même une question que nous aimerions poser. Le syndicat est prévu sur une échéance de 2019 à 2026. Vous avez dit que ce serait 10 euros par personne pour un total de population de 176 239 habitants, soit 1 762 390 euros. Mais, est-ce 1 762 390 euros multipliés par 7 années ? La cotisation sera-t-elle annuelle ou est-ce une cotisation unique ?

**Monsieur le MAIRE.**- Ce sera progressif. Pour l'instant, nous sommes sur une offre d'achat, mais il faudra bien que l'on paie la personne au bout du compte. Il y a tous les actes notariés, etc., ce qui prend beaucoup de temps. Nous, nous allons le mettre dans notre budget. Nous l'avons fait, d'ailleurs, mais il va falloir le réactualiser puisque nous avons pris 1 000 habitants de plus. Ce ne seront plus 26 000, mais 27 000 habitants, nous allons donc payer 270 000 euros. Nous allons le programmer et donc l'inscrire dans notre budget. Qu'on le paie en 1, 2 ou 3 fois, ce sera inscrit dans le budget.

**Monsieur Marc THOMAS.**- La cotisation est de 10 euros. À Miramas, nous avons 25 639 habitants. Est-ce que ce sera 25 639 habitants à 10 euros multipliés par 7 ou par 1 ? C'est ce que je veux savoir.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est 10 euros par habitant. Que voulez-vous que je vous dise de plus ?

**Monsieur Marc THOMAS.**- Ce sera donc payé 1 fois.

**Monsieur le MAIRE.**- Budgétairement, je vais l'inscrire 1 fois. Après, si le SIVU demande à ce que nous payions en 7 fois, nous paierons en 7 fois. S'il veut que ce soit payé en 12 fois, nous paierons en 12 fois.

**Monsieur Marc THOMAS.**- Ce ne sera donc pas 7 fois 10 euros par habitant.

**Monsieur le MAIRE.**- Mais non ! Mais non ! Là, cela ferait cher au niveau du prix du terrain ! Là, je propose tout de suite un terrain sur Miramas !

**Monsieur Marc THOMAS.**- C'est la question que j'allais vous poser. Finalement, quel est le prix du terrain ?

**Monsieur le MAIRE.**- Où est la convention ? Le prix du terrain, c'est le calcul que vous avez fait vous-même. C'est 1,7 million d'euros. Vous l'avez fait tout seul, Monsieur THOMAS.

Monsieur THOMAS, les choses sont claires. L'ensemble des communes a trouvé une règle de gestion très simple : 1 commune est égale à 1 voix, 1 montant unique par habitant. Comme cela, nous achetons le terrain ensemble et nous allons le mettre à disposition de l'hôpital pour sa reconstruction. Cela ne peut pas être plus simple.

S'il n'y a pas d'autre question, je souhaiterais que nous soyons unanimes. C'est quand même une information importante au niveau de la santé publique concernant notre réseau autour de l'hôpital de Salon-de-Provence.

*Il est à présent procédé au vote.*

### **VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**



**N° 05 - APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION  
UNIQUE « CENTRE HOSPITALIER DU PAYS SALONNAIS »**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

**Monsieur le MAIRE.**- Vous avez l'approbation des statuts du syndicat intercommunal à vocation unique. Nous avons passé le programme, le projet, l'approbation de la création et, maintenant, nous votons les statuts. Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**FINANCES**

**N° 06 - MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA D'HLM  
FAMILLE ET PROVENCE POUR LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE « LOU  
MISTRAOU » À MIRAMAS – APPROBATION DE L'AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT  
DU PRÊT N° 85263 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Christian PEYRO**

*Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Y a-t-il des questions pour Monsieur PEYRO ?

Oui, Madame DUMAS.

**Madame Cécile DUMAS.**- Où se situent ces 96 logements ?

**Monsieur le MAIRE.**- C'est la résidence Lou Mistraou.

**Monsieur Christian PEYRO.**- C'est là où il y a le marché. C'est sur la place du marché, ce sont les bâtiments qui sont devant.

**Madame Cécile DUMAS.**- D'accord. Ce sont les tours.

**Monsieur Christian PEYRO.**- Des modifications ont été réalisées en 2004 et, là, ils rallongent la durée du remboursement.

**Madame Cécile DUMAS.**- D'accord. À ce sujet, si vous me permettez, j'ai entendu dire – je mets toutes les précautions possibles – que les petites maisons des cigales bleues – je crois que c'est le lotissement qui est au-dessus et qui est attenant au centre social Giono – seraient amenées à être détruites.

**Monsieur le MAIRE.**- Madame, nous sommes dans un autre dossier qui s'appelle « la rénovation urbaine ». Ces petites maisons sont tout à fait agréables, mais n'ont pas été réhabilitées par le bailleur. Nous avons décidé de monter un dossier de financement et nous avons obtenu de la part de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) 48 millions d'euros pour sa partie. Il reste ensuite les bailleurs et le reste. Le projet global de rénovation urbaine fait 180 millions d'euros. Nous avons obtenu des financements publics pour rénover la quasi-totalité des maisons sauf quelques-unes, soit parce qu'elles sont très abîmées, soit parce qu'elles posent des problèmes de sécurité routière ou d'accessibilité et de passage. Il y a donc très peu de maisons concernées.

Nous nous sommes engagés auprès de leurs habitants s'agissant du relogement, d'abord dans d'autres maisons actuellement vides et qui pourraient être réhabilitées, et ensuite de leur proposer des offres de logement. Il y a des gens qui vont aussi en profiter pour prendre des habitations moins grandes. Quand on était 5 ou 6 (2 adultes et 3 ou 4 enfants), c'était très bien, mais quand on se retrouve avec des charges immenses et que l'on n'est plus que 2, c'est peut-être l'occasion de chercher un logement de 3 pièces qui serait moins cher.

Ça, c'est le projet ANRU que l'on viendra vous présenter le moment venu. Il est encore soumis à toutes les tutelles, aux organisations. Nous aurons à signer cela nous l'espérons, lors d'un dernier COPIL (Comité de Pilotage) dans les mois qui viennent, avec le soutien de la Région, du Département, de la Métropole, de l'État, des bailleurs sociaux, et des copropriétés que nous traitons en même temps. Comme vous le savez, nous ne faisons pas de différence entre le logement social et les copropriétés, nous gérons la totalité dans le projet de rénovation urbaine.

Sur ce rapport sur la résidence Lou Mistraou, y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas d'autre commentaire, nous pouvons passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 07 - ATTRIBUTION D'AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER  
COMMERCIAL – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR**

*Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Fadela, permets-moi de rappeler – je pensais que tu allais le faire au départ, mais tu es trop humble – que nous avons décidé au mois de juin 2018, pour accélérer la rénovation du centre-ville, qui est le grand projet de la Ville, et pour aider le commerce, de trois démarches. Premièrement, il y avait une démarche de préemption renforcée. C'est quand il s'agit d'arriver sur un bâtiment qui est dégradé ou qui propose une offre commerciale qui ne correspond pas à celle que l'on recherche. Deuxièmement, nous avons décidé d'organiser, avec l'association des commerçants de Miramas (Mirashop), une commission dans laquelle les commerçants de la Ville...

**Madame Fadela AOUMMEUR.**- Elle se réunit tous les 15 jours.

**Monsieur le MAIRE.**-... voient arriver tous ces projets et sélectionnent les projets au vu de leurs qualités, de leur business plan ou de l'offre commerciale de la Ville.

**Madame Fadela AOUMMEUR.**- Il y a même un entretien pour les jeunes commerçants, ou les moins jeunes, pour savoir si leur projet est viable ou pas.

**Monsieur le MAIRE.**- Exactement.

La troisième chose que nous avons décidée, ce sont les minimis. En clair, si vous êtes de Miramas et que vous voulez y créer un commerce et que vous avez un projet solide, la Ville va vous aider. Pendant 2 ans, la Ville va participer au financement du loyer, soit parce qu'elle a préempté le local et qu'elle en est propriétaire, soit parce qu'elle a déjà un local qui lui appartient et qu'elle le met à disposition, soit parce que c'est chez un propriétaire privé et qu'elle prend en charge une partie de la location. Cela permet, pendant 2 ans et à hauteur de 15 euros/m<sup>2</sup> maximum, soit à peu près 500 euros – ce n'est pas mal,

quand même, quand on connaît la moyenne des loyers –, aux commerçants de se lancer et d'avoir, à coup sûr, une possibilité de réussir.

Évidemment, quand nous avons créé ces trois outils, plus la réhabilitation du centre-ville que nous avons affichée, des demandes sont arrivées. Nous vous proposons donc dans ce rapport ces projets, comme il se doit, après que l'association des commerçants se soit réunie avec Madame Fadela AOUMMEUR et ait décidé des projets. Nous vous proposons donc ces projets dans cette délibération sachant qu'ils ont déjà commencé leurs travaux, vous avez pu les voir. Pour ceux qui veulent les voir, l'avenue Kennedy n'est pas loin du Crédit Lyonnais, pour ceux qui ne le savent pas.

Sur la place Henri Barbusse, c'est un joli petit restaurant, sandwicherie saladerie bio qui a été monté et qui est magnifique, avec du bois, etc. On commence vraiment à avoir de la qualité.

Pour le Petit Casino – on va le voir tout à l'heure dans la délibération n° 22 –, c'est une autre dame qui vient et je vais d'ailleurs vous demander d'accepter un document qu'il manquait. Je l'avais dit à Monsieur THOMAS lors de la Commission, il manquait l'avis de France Domaine et, si vous l'acceptez, je le mettrai sur table pour que nous puissions le voter. Pour le Petit Casino, là aussi, nous sommes partis sur un commerce de vrac et d'épicerie.

**Madame Fadela AOUMMEUR.**- C'est l'enseigne Coccinelle.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est une chaîne qui va arriver. Je ne sais pas si nous avons le droit de le dire. C'est son projet personnel. Certains connaissent la chaîne Coccinelle, mais moi, pas du tout.

Vous allez donc avoir, tout au long de l'année, de nouveaux commerces. Nous avons d'autres dossiers qui arrivent et qui sont à l'instruction. Nous allons remettre du commerce dans le centre-ville, dans le périmètre du grand centre-ville, que ce soit avenue Marius Chalve, avenue du Général de Gaulle ou ailleurs.

Nous avons pensé, dans la majorité, qu'il fallait être beaucoup plus proactif pour faire revenir des commerçants. Les commerçants ne sont pas forcément des fils et des filles de commerçants. Ce sont des gens qui arrivent aussi. Ce sont des chefs d'entreprise qui ont des projets et qui peuvent faire évoluer leur projet.

**Madame Fadela AOUMMEUR.**- Ce sont même des gens qui n'ont pas beaucoup de sous, mais nous les aidons à monter le projet. Nous faisons une étude de marché avec eux, on les aide de A à Z.

**Monsieur le MAIRE.**- Nous avons donc 3 dossiers (Monsieur Taoufik DAHBY, Madame Émilie GAUBERT et Monsieur Kévin ZACKARIN) pour lesquels nous vous proposons, avec les montants et la durée indiqués, de voter.

Y a-t-il des commentaires ? Madame DUMAS, puis Madame KERAUDY.

**Madame Cécile DUMAS.**- L'aide apportée à ces gens qui se lancent dans le commerce est-elle soumise à conditions ?

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, vous avez tout dans le document. On l'a voté au mois de juillet 2018.

**Madame Cécile DUMAS.**- Excusez-moi, j'ai mal lu, alors. J'imagine qu'il y a des conditions financières.

**Monsieur le MAIRE.**- Bien sûr. Le projet doit être accepté, à l'équilibre. Il faut avoir un *business plan*, etc.

**Madame Cécile DUMAS.**- Est-ce la Commune qui supporte tout ?

**Monsieur le MAIRE.**- Nous faisons tout, tout seuls. Après, vous nous connaissez, on va essayer d'aller chercher des aides. Il y a le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui existe encore. C'est une aide que nous avons encore sur le terrain de l'ex-syndicat Ouest-Provence, sur le CT 5 (Conseil de Territoire n° 5). Nous sommes les seuls dans la Métropole à encore avoir ce projet. Il y a donc encore le FISAC et la Ville l'a complété.

Ensuite, nous avons décidé d'aller encore plus loin parce que nous avons bien compris que pour que les commerçants reviennent dans le centre-ville – ce qui est notre projet – et pour que le centre-ville retrouve une dynamique, il faut les aider et créer les conditions de leur arrivée. Là, nous avons vraiment tous les outils que nous avons mis en place. Sur les préemptions, je me souviens que Monsieur Jean GUILLON a présenté cela, nous avons acheté des locaux, soit pour les détruire dans le cadre d'un projet, soit parce que nous en avons envie. Le premier exemple que nous avons eu concerne une dame qui est toujours présente et qui est de l'autre côté de l'entrée du cinéma le Comoedia. Elle vend des frigos et des machines à laver ; je vous conseille d'ailleurs d'y aller parce qu'elle n'est pas très chère et c'est de bonne qualité, pour ceux qui ne la connaissent pas. Elle est toujours là.

Il est donc possible de créer du commerce de centre-ville et de redynamiser ce centre-ville.

Madame KERAUDY.

**Madame Maryline KERAUDY.**- Cela avait certainement été évoqué la première fois que nous avons parlé de ces aides, mais je suppose que nous sommes bien sur des baux commerciaux traditionnels, pas sur des baux précaires.

**Monsieur le MAIRE.**- Tout à fait.

Je vous propose de voter ce rapport fait par Madame Fadela AOUMMEUR, adjointe au commerce.

Y a-t-il d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Évidemment, j'en profite pour rappeler que j'invite les habitants de Miramas à consommer près de chez eux, c'est-à-dire au centre-ville et dans tous les commerces de Miramas, puisqu'il y en a aussi à La Carraire et aux Molières.

**N° 08 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEM OUEST PROVENCE HABITAT - AUGMENTATION DU CAPITAL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Christian PEYRO**

*Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, Monsieur THOMAS.

**Monsieur Marc THOMAS.**- Nous ne sommes pas contre. Nous voudrions juste savoir quelles seront les retombées pour la ville de Miramas, savoir si nous en tirerons un bénéfice.

**Monsieur le MAIRE.**- De quoi ? De l'augmentation du capital ?

**Monsieur Marc THOMAS.**- On prend une participation pour développer quelque chose, je suppose. Donc, si l'on développe quelque chose, est-ce que l'on aura des retombées ?

**Monsieur le MAIRE.**- Je vais repréciser les choses. La SEM (Société d'Économie Mixte) Ouest Provence Habitat est l'outil que le SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) avait monté bien avant mon arrivée, il y a fort longtemps, et qui gère le patrimoine social de notre territoire. À la demande de Miramas – là, par contre, j'y étais –, la SEM Ouest Provence Habitat a demandé de participer à la reconstruction de la maison de retraite départementale qui se trouve en face de Carrefour Market. Elle a demandé de reconstruire cette grande maison des services publics regroupant la totalité des services publics, elle a aussi demandé de construire cette résidence senior qui est en fait composée d'appartements non médicalisés permettant à nos anciens de trouver un logement – probablement aussi à

d'autres personnes avec un handicap ; nous verrons l'association –, et le pôle santé qui sera arrêté dans les semaines qui viennent.

Nous avons donc un intérêt à rester à l'intérieur de la SEM. C'est un très bel outil. Que se passe-t-il ? La SEM Ouest Provence Habitat va aider au capital du pôle aéronautique d'Istres, et nous avons intérêt à faire en sorte que ce pôle se développe, notamment pour tout ce qui est de l'emploi industriel. La Caisse des Dépôts et Consignations devait le prendre en charge, mais elle ne l'a pas fait. La Métropole va donc apporter une partie de capital supplémentaire. La seule chose que la ville de Miramas va dire est que, s'agissant de cette augmentation elle ne souhaite pas participer. Chaque valeur de part est connue et cela suffit à notre bonheur. Il n'y a pas de raison de sortir de l'argent de la ville de Miramas pour le réinjecter au sein de la SEM sachant que la Métropole le fait. Comme vous le savez, la Métropole a quand même une responsabilité sur le thème du logement.

Voilà ce dont il s'agit. Là, je dirais que nous sommes précautionneux. Nous y allons, nous y sommes favorables, mais la Ville « ne remettra pas au pot ». Est-ce bien cela, Monsieur PEYRO ?

**Monsieur Christian PEYRO**.- C'est exactement cela.

**Monsieur le MAIRE**.- Merci, Monsieur PEYRO. J'ai eu du mal à comprendre, mais vous me l'avez tellement bien expliqué la dernière fois...

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

#### **POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyn KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 0**

**N° 09 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MARCHÉ DE RÉALISATION DE PRESTATIONS RÉDACTIONNELLES 14SC1200 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT**

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORTS**

#### **N° 10 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA CAF13 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT**

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Madame Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2**

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

#### **N° 11 - PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020 – PROGRAMMATION 2019 APPROBATION ET FINANCEMENT DU PROJET « JARDINAGE » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**



**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Madame Martine ARFI pour la question n° 12.

**POLITIQUE VILLE**

**N° 12 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Martine ARFI**

*Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 13 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION MUSIKOVENT DANS LE CADRE DU PROJET « RÉSIDENCE – CHANSONS AU COLLÈGE » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

*Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Bien. Y a-t-il des commentaires particuliers ?

Oui, Monsieur THOMAS.

**Monsieur Marc THOMAS**.- C'est un bon projet, apparemment. Je voudrais savoir, entre les collégiens et les personnes âgées dépendantes, est-ce pour les faire participer ou pour aller chanter devant elles ?

**Monsieur le MAIRE**.- Ne vous souvenez-vous pas qu'on avait vu cela l'année dernière au festival *Nuits Médis* ? Les personnes qui étaient à l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) étaient venues sur la scène pour chanter avec les enfants. Est-ce que vous ne vous en souvenez pas ?

**Monsieur Marc THOMAS**.- Je devais travailler, je n'étais pas là.

**Monsieur le MAIRE**.- C'était un dimanche. Remarquez, il est vrai que dans votre métier, vous pouvez travailler le dimanche.

S'il n'y a pas d'autre commentaire, nous pouvons passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »

+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ENVIRONNEMENT**

**N° 14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU LYCÉE FONTLONGUE – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE**

**PARTENARIAT TRI ANNUELLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur** : M. Olivier JULIEN

*Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Bien. Merci beaucoup. S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

Oui, Madame DUMAS.

**Madame Cécile DUMAS**.- La convention est trisannuelle et la subvention pour 2019 est de 10 000 euros.

**Monsieur le MAIRE**.- C'est ce qui est marqué. Le montant de la subvention 2019 est fixé à 10 000 euros.

**Madame Cécile DUMAS**.- Est-ce pour les 3 ans ou est-ce 10 000 euros chaque année ?

**Monsieur Olivier JULIEN**.- C'est exceptionnellement 10 000 euros. Normalement, la subvention est de 5 000 euros par an, mais elle n'a pas été versée l'année dernière. Cette année, il y a donc le report de l'année dernière – je parle sous contrôle – et les 5 000 euros de l'année. Cela fait donc 5 000 plus 5 000, soit 10 000 euros.

**Madame Cécile DUMAS**.- Normalement, c'est donc 5 000 euros par an. Comment se fait-il que ce soit 10 000 pour 3 ans ? Cela devrait faire 15 000 euros.

**Monsieur Olivier JULIEN**.- Ce sont 10 000 euros pour 2018 et 2019 puisque la subvention de 2018 n'a pas été versée. Elle devait être de 5 000 euros. Pour 2019, ce sont 5 000 euros. Cela fera donc 10 000 euros versés en 2019. L'année prochaine, ce seront encore 5 000 euros.

**Madame Cécile DUMAS**.- Cela fait donc 5 000 euros par an.

**Monsieur Olivier JULIEN**.- C'est cela.

**Monsieur le MAIRE**.- Oui, c'est 5 000 euros par an et, comme vous l'avez dit, l'année dernière nous avons oublié de le passer au vote, donc cette année nous leur donnons 10 000 euros. L'année prochaine, on ne leur donnera que 5 000 euros.

**Monsieur Olivier JULIEN**.- C'est pour des aménagements qu'ils font sur différents théâtres d'opérations.

**Monsieur le MAIRE**.- Ça oui, ils participent. On le fait dans le cadre de la formation des apprentis, notamment, ce qui est une bonne chose, et dans le cadre de leur activité liée à leur diplôme.

**Madame Cécile DUMAS**.- Vous connaissez tous mon attachement à l'école publique. Le lycée Fontlongue est un lycée privé.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est un lycée agricole.

**Madame Cécile DUMAS.**- Je conçois que le privé prenne le relais du public dans la mesure où il propose une originalité que le public ne propose pas. C'est ce qui a toujours été le cas du lycée Fontlongue et c'est ce qui fait que je ne m'oppose pas à cette délibération. Toutefois, je veux aussi dire l'état de plus en plus fragile des établissements publics d'éducation.

**Monsieur le MAIRE.**- D'accord. Je vous rappelle que nous aidons tout le monde. Puisque vous m'indiquez cette réflexion que je partage, je confirme que nous avons aidé le lycée des Alpilles, que nous avons aidé le lycée Cocteau et que nous aidons le lycée Fontlongue. Nous avons la chance inouïe d'avoir 3 lycées qui offrent à l'ensemble des enfants de Miramas 3 types de formations très différentes avec d'énormes compétences. En l'occurrence, le lycée Fontlongue, comme vous l'avez souligné...

**Madame Cécile DUMAS.**- Il est avec une prestation que le public ne propose pas. Ce n'est pas le cas pour le collège.

**Monsieur le MAIRE.**- Le lycée des Alpilles n'est pas là-dedans, par exemple. Évidemment, la formation concernant l'arrosage n'est pas au lycée Cocteau et n'est pas non plus au lycée des Alpilles. C'est pour cela que nous avons une chance incroyable d'avoir ces 3 établissements et nous travaillons avec eux.

D'ailleurs, si vous me le permettez, il y a juste un petit détail, parce que je suis allé à la salle des fêtes tout à l'heure et que le proviseur du lycée Fontlongue m'en a parlé. Il y a un certain nombre de caravanes qui sont arrivées sur la ville, notamment du côté d'Intermarché. Quand ces caravanes arrivent – je veux faire ce point parce qu'ils m'ont interpellé. Je le fais à travers vous et cela permet que ce soit entendu –, la Ville par le fait qu'elle a une aire d'accueil des gens du voyage peut entrer en voie d'expulsion dans le cadre d'une explication de textes juridiques qui dure 8 jours avec un recours potentiel. L'aire d'accueil des gens du voyage est actuellement rénovée et elle va être livrée dans très peu de temps. Il n'empêche que, quand ils sont sur des terrains publics, la Ville prend immédiatement son arrêté et le sous-préfet me suit en réquisitionnant la force publique.

En l'occurrence, côté Intermarché, ils se sont mis sur un terrain privé. Nous sommes en train de l'acheter avec l'établissement public foncier, sauf que les actes ne sont pas passés, ce n'est donc pas l'établissement public foncier qui a pu être saisi, mais le privé. Le privé a été plus difficile à saisir et le temps qu'il aille chercher l'huissier, le temps qu'il aille chercher le reste – parce qu'il y a toute une procédure –, et le temps que nous puissions intervenir, la procédure a donc été beaucoup plus longue. Nous en sommes à un mois et demi et, évidemment, de bonnes âmes ont dit : « *Voyez-vous ? Les caravanes sont arrivées et il ne fait rien. Voyez-vous ? Des voitures ont été abandonnées* ». Tout cela sera nettoyé.

En l'occurrence, je le répète à tous, et je le répète à travers vous à toutes celles et tous ceux qui sont des gens du voyage : il y a une aire des gens du voyage à Miramas. Elle est prête, elle est rénovée, elle est propre, elle va bientôt rouvrir. Quand nous aurons cette aire des gens du voyage, les gens du voyage pourront y venir. Sur les autres terrains de la Ville, il est interdit de s'y installer. C'est un peu aux autres communes de prendre leurs responsabilités puisque mon petit doigt m'a dit que ces caravanes ne venaient pas de très, très loin et qu'elles avaient été renvoyées d'une ville amie vers nous. Je ne dirai pas laquelle, comme cela je ne me fâcherai pas avec quelqu'un, mais je voulais vous le dire.

Il y en avait notamment pas loin du lycée Fontlongue ce qui posait des problèmes en termes de sécurité puisque nous sommes en train de finir le boulevard Aubanel – le boulevard Aubanel est bientôt terminé – et en train de mettre un certain nombre de choses, ce qui a créé quelques difficultés. Voilà. Je voulais vous le dire.

Sur ce lycée Fontlongue, je vous propose donc de ratifier cet accord que nous avons avec lui et qui permet à des jeunes, notamment à l'un d'entre eux, après avoir travaillé avec nous l'année dernière, d'être parmi les jeunes prometteurs pour être meilleur ouvrier de France. Ça, nous l'attendons avec impatience pour pouvoir l'afficher dans notre magazine.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

#### **POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 0**

### **N° 15 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPÉRATION DE LABELLISATION COMMERCE ENGAGÉ**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- J'en profite pour associer ce que vous dites avec le travail de Madame Fadela AOUMMEUR. Le travail qui est fait est remarquable dans le fait que les commerçants vous suivent dans cette logique du « zéro déchet, zéro gaspillage ». C'est une excellente nouvelle.

Y a-t-il des commentaires particuliers ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Madame Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2**

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**N° 16 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PLAINE DE COUVENT CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PLAINE DE COUVENT - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Là, c'est la plaine de Couvent, mais nous faisons d'autres jardins.

**Madame Géraldine BUTI.**- Oui, au niveau de l'association Maison et Jardins, il y a aussi une trentaine de parcelles pour les habitants du quartier.

**Monsieur le MAIRE.**- Nous allons continuer à le faire avec ce beau système où ils s'autogèrent avec des coûts moindres. Cela leur permet d'avoir la joie de faire un jardin.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## TECHNIQUE

### N° 17 - APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN VUE DE LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE ANNÉE 2019

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR.- Nous demandons une subvention au Conseil Départemental.

Monsieur le MAIRE.- C'était la lecture de délibération la plus courte.

Madame Fadela AOUMMEUR.- Vous avez la liste des différentes associations pour lesquelles nous demandons une subvention au Conseil Départemental. C'est la loi de 2005.

Monsieur le MAIRE.- Je rappelle quand même que nous nous sommes engagés sur un certain nombre d'années. Tous les ans, nous revotons le système pour l'accessibilité.

Nous avons une question de Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Nous pourrions ne pas être contre, mais nous voudrions savoir quelques choses. Par exemple, si je regarde, pour Jules Ferry, il y a 50 000 euros. L'accessibilité est quand même un sujet assez important puisque c'est l'accessibilité aux handicapés. À ma connaissance, l'école Jules Ferry est accessible.

Madame Fadela AOUMMEUR.- Monsieur le MAIRE, est-ce que je peux répondre ? Pour l'école Jules Ferry, il y a une classe dite « ULIS » (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour les enfants qui sont handicapés. C'est une classe d'ULIS pour de jeunes gens de 10 à 12 ans.

Monsieur le MAIRE.- La classe ULIS est une classe particulière pour des enfants qui ont des handicaps différents et nous devons donc l'adapter en fonction des handicaps que nous recevons. Cette classe doit être entièrement refaite pour l'adaptation.

Madame Fadela AOUMMEUR.- Il y a la classe, les toilettes, l'entrée, et plein de choses. Je vous invite à aller voir la classe.

Monsieur Marc THOMAS.- D'accord. Très bien. C'est tout ce que nous voulions savoir. Merci.

Monsieur le MAIRE.- Je pense que l'invitation n'est pas possible, puisque je pense que l'on n'entre pas dans les écoles.

Madame Maryse RODDE.- Non, on n'y entre pas du tout.

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a plus de question, je passe au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 18 - SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE À LA RÉFORME DE DIVERS MATÉRIELS EN VUE DE LEUR CESSIION GRATUITE AU LYCÉE LES ALPILLES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**URBANISME**

**N° 19 - CESSIION À TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE DE 120 M<sup>2</sup> CADASTRÉE SECTION AL N° 224 SITUÉE RUE DES LAURIERS – QUARTIER DES MOLIÈRES - AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE- PROVENCE**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**



**Monsieur Jean GUILLON.**- Il s'agit des pérégrinations des parcelles de terrain depuis que l'on fait le stadium Miramas-Métropole. Au mois de mai 2017, on avait voté pour passer dans le domaine public une toute petite parcelle de 120 m<sup>2</sup> qui se trouve être dans l'assiette foncière du stadium. Aujourd'hui, elle est toujours communale et on vous propose de la mettre dans le giron de la Métropole puisque la propriétaire du stadium est la Métropole.

**Monsieur le MAIRE.**- Après un très beau championnat de France, où j'ai vu beaucoup de Miramasséens, cette parcelle de terrain passerait de nous à la Métropole.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 20 - CESSION À TITRE GRATUIT DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BT  
N° 180 ET 182 SITUÉES RUE CASTAGNE AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE AIX-  
MARSEILLE-PROVENCE**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**Monsieur Jean GUILLON.**- Ce sont toujours des parcelles de terrain. Vous savez que le Comoedia est un établissement qui appartient à la Métropole. Par contre, la cour du Comoedia, où il y a quand même des équipements du cinéma, notamment tout ce qui est extérieur, appartient toujours à la Commune. La Métropole désire mettre cette histoire à jour et nous vous demandons donc d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Métropole de ces parcelles n° 180 et 182. En fait, cela correspond à la cour du Comoedia.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 21 - ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES POUR  
L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION SUR LA PARCELLE  
AH N° 80 LIEU-DIT « LES MOULIÈRES » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE  
MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**Monsieur Jean GUILLON.**- Je ne sais pas si vous avez vu où c'est. C'est au rond-point René Cassin, là où il y a les commerces de Monsieur MARTINEZ. En fait, c'est pour mettre en discrétion les réseaux électriques. C'est une servitude de tréfonds que l'on vous demande d'accepter, simplement.

**Monsieur le MAIRE.**- Est-ce que cela va permettre de réparer les trous ?

**Monsieur Jean GUILLON.**- Ce n'est pas sur la route. Je ne suis pas sûr que cela permette de réparer les trous.

**Monsieur le MAIRE.**- Ah bon. Ah, c'est de l'autre côté. Très bien.

Y a-t-il des questions particulières sur ces réseaux ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 22- CESSION AU PROFIT DE LA SAS LE PETIT PANIER DU DROIT AU BAIL COMMERCIAL POUR LES LOCAUX SITUÉS AU 24 AVENUE CHARLES DE GAULLE À MIRAMAS ET CADASTRÉS SECTION BT 204**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

**Monsieur le MAIRE.**- Je vous ai proposé, et vous l'avez accepté, que je vous remette sur table les documents officiels de ce que l'on appelle communément « les Domaines », pour avoir le prix. Nous ne l'avions pas au moment où nous avons inscrit l'engagement à la commission municipale. Il s'agit d'une commerçante de Miramas qui investit et qui va racheter le droit au bail à la Ville.

Nous avons acheté un droit au bail il y a quelque temps pour un montant qui était, je crois, de 15 000 euros. Nous revendons le droit au bail au même coût à Madame PLAUTRE, qui est la gérante de la SAS (Société par Actions Simplifiée) Le Petit Panier et qui va nous faire une Coccinelle. Nous lui revendons donc, après le passage des domaines, au même tarif que celui auquel nous avons acheté.

**Madame Fadela AOUMMEUR.**- Elle va faire beaucoup de travaux.

**Monsieur le MAIRE.**- Elle va faire de gros travaux sur l'ancien petit économat qui est en face de la boulangerie jaune, pour ceux qui ne voient pas. C'est l'ancien Petit Casino.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »

+ 1 « Madame Marilyn KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Pour la question n° 23, j'ai l'honneur de vous faire part d'une motion de soutien.

**MOTION**

## N° 23 - MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES SUR LE TERRITOIRE D'ISTRES

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

**Monsieur le MAIRE.**- Vous savez, nous ne sommes pas coutumiers du genre, mais il se trouve que nous avons un problème par rapport à ce qu'il se passe sur Istres.

Beaucoup d'habitants de la Ville ont utilisé, pendant de très nombreuses années, l'AFPA (Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes), un organisme de formation qui, sur la France entière, a formé des milliers de personnes. Cet organisme de formation a été touché par une réorganisation interne et des financements. Je peux d'ailleurs vous dire que toute la formation professionnelle est actuellement un peu en attente des modifications qui vont s'opérer. Certains trouvent bien de les regrouper. D'autres trouvent mieux de les laisser comme ils sont.

Pour nous, c'est un organisme extrêmement important, car l'AFPA a aussi été l'un des organismes qui a suivi le plus l'industrie. Or nous sommes sur un territoire industriel et il nous paraît donc nécessaire de rappeler, dans cette motion, l'attachement de la ville de Miramas au maintien de l'activité.

Celle-ci sera votée dans les mêmes termes par beaucoup de communes de tout le pourtour de l'étang de Berre puisque l'AFPA était beaucoup sur nos communes en termes de formation. Nous espérons, bien sûr, que nous serons entendus. Beaucoup de maires ayant souhaité la signer, nous nous sommes eus au téléphone et nous demanderons officiellement à rencontrer la Direction générale de l'AFPA pour travailler dans ce sens.

Voilà le sens de cette motion.

Puisque nous sommes sur les services publics, je tiens quand même à rappeler le travail qui a été fait par les Miramasséens, par Madame Mireille MIZOULE et par votre modeste serviteur pour le maintien de la Sécurité sociale à Miramas. Je tiens à vous rappeler que celle-ci nous avait indiqué qu'elle ne serait plus ouverte que 2 jours par semaine dans la ville de Miramas. Grâce au travail – j'en remercie les syndicats, bien sûr, et la Direction –, le nouveau Président de la caisse de Sécurité sociale de notre Département a accepté – c'était l'un des enjeux que nous avions avec Mireille MIZOULE et elle l'a vu, elle l'a entendu puisque je l'avais appelée – que nous ayons 3 jours, ce qui est énorme. Dans beaucoup de coins du Département, c'est plutôt zéro. Nous, nous avons réussi à montrer qu'ici, à Miramas, les gens n'étaient pas forcément des spécialistes d'internet et qu'il fallait quand même avoir des agents de la Sécurité sociale pour comprendre le système de la Sécurité sociale sur l'ouverture des droits, les appels à la retraite, etc., qui nécessitent quand même des accueils.

Je sais bien que les accueils disparaissent un peu partout, sauf à la Ville. On met des digicodes partout, mais à un moment donné je pense que l'humain a besoin d'humain. On dit toujours que c'est pour les « anciens », mais je connais des « anciens » qui sont bien plus forts que moi sur internet. Cela peut toucher n'importe qui d'entre nous parce qu'il y a des sujets, sur la Sécurité sociale, qui sont extrêmement complexes. Nous avons donc réussi à maintenir 3 journées entières sur la ville de Miramas et cela permettra d'accueillir ces personnes de façon correcte. Je vous demande d'ailleurs d'y aller, même si ce n'est pas pour grand-chose, cela fera du monde qui passe et cela prouvera que nous avons raison. Comme quoi, quand on se bat, parfois, on réussit.

Y a-t-il des questions particulières sur cette motion de soutien à l'AFPA ? Est-ce que nous sommes tous d'accord ? Je vais vous demander, pour la photo et la postérité, de lever la main, pour ceux qui sont pour.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »  
+1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Cécile DUMAS »  
+ 1 « Madame Marilyne KERAUDY » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D/LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 26 novembre 2018 au 07 février 2019.*

**E/LISTE DES MARCHÉS**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.*

**Monsieur le MAIRE.**- Je rappelle d'ailleurs aux membres du Conseil municipal – j'en profite – que la Ville, depuis très longtemps, pour les jeunes, finance le

BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

*Monsieur le MAIRE poursuit la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.*

**Monsieur le MAIRE.**- Je vous souhaite une excellente soirée. Nous nous verrons très prochainement au Conseil municipal qui aura lieu fin mars et où nous attaqueront le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) et les budgets.

*La séance est levée à 20 heures 15.*

**Monsieur le Maire**

**Frédéric VIGOUROUX**



**Le Secrétaire de séance**

**Anne-Marie CHAYOT**

